



**Aux Bourgmestres
Aux Directeurs généraux
des Communes
de Wallonie**

Vos réf. :

Nos réf. : mda/mib/tom/

Annexe(s) :

Circulaire

Entraides entre communes aux communes sinistrées par les inondations – appel à la solidarité

Namur, le 22 juillet 2021

Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez depuis une semaine des inondations sans précédent ont touché la Wallonie. Beaucoup de communes sont touchées, certaines sont dévastées et un nombre conséquent d'habitations sont touchées, parfois fortement.

Si les services communaux, l'armée, les services de secours des autorités supérieures sont fortement engagés dans les opérations de déblaiement et de nettoyage, que des sociétés privées ont été réquisitionnées pour participer aux travaux, que des initiatives citoyennes se mettent sur pied et que certaines communes voisines ou plus éloignées des communes sinistrées envoient déjà des hommes et du matériel roulant pour renforcer les moyens disponibles sur le terrain, cette aide est malheureusement insuffisante au regard de la situation vécue par certaines villes et communes, singulièrement dans l'est de la Belgique.

Face à l'urgence de la situation, l'Union des Villes et communes de Wallonie lance un appel à la solidarité afin que toutes les communes qui en auraient les capacités eu égard à leur situation, puisse mettre à disposition des communes les plus sinistrées le matériel nécessaire au renforcement des opérations sur le terrain (camions, balayeuses-écureuses, tractopelles, containers,...) ainsi que les agents disponibles (opérateurs de chantier, responsables de travaux,).

Afin de coordonner le plus efficacement les aides, il est demandé à chaque commune disposée à donner de l'aide de remplir le fichier préparé par la cellule du Gouverneur, ci-joint, et de l'envoyer à l'adresse suivante : solidarite@provincedeliege.be. Les services du Gouverneur s'occuperont de la coordination et du dispatching dans les communes concernées.

Nous vous remercions sincèrement pour l'aide que vous pourrez apporter aux communes les plus sinistrées et de votre réaction rapide à cet appel.

Pour le surplus, notre association demandera à la Wallonie de prendre en charge les coûts inhérents aux mises à disposition et à l'envoi du matériel dans les zones sinistrées, afin que les coûts ne représentent pas un frein à cette nécessaire solidarité, le cas échéant. Il est donc conseillé à ce stade de lister les frais engagés dans ce cadre.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre considération très distinguée.

Michèle BOVERIE
Secrétaire générale

Maxime DAYE
Président

Directeur de Département : Tom De Schutter, tél. 081 24 06 30, e-mail : tom.deschutter@uvcw.be